

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 6/13

« Comptes et rapport de gestion 2012 »

Au Conseil communal d'Aubonne

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

1. Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe au règlement du Conseil communal d'Aubonne et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances a procédé au contrôle des comptes 2012 de la commune.

Suivant la procédure instituée au cours de la législature, la CoFin a procédé dans un premier temps à l'examen des différents chapitres des comptes en sous-commission avant de se réunir le 14 mai 2013 en séance plénière avec les représentants de la CoGest pour une synthèse des diverses remarques et questions d'ordre financier. Une séance réunissant les membres de la CoGest, de la CoFin et de la Municipalité a été ensuite tenue le 21 mai 2013 pour évoquer l'ensemble des questions touchant les comptes et la gestion de notre commune. Une délégation de la CoFin a également participé le vendredi 31 mai 2013 à la traditionnelle visite des domaines et au repas servi aux commissaires.

La CoFin tient ici à remercier la Municipalité et particulièrement notre boursier communal, M. David Golay, de la qualité et de la précision du rapport rendu sur les comptes 2012.

Au terme de ses travaux, la CoFin constate les éléments suivants :

1. Même si elle était annoncée, la péjoration de notre **marge d'autofinancement** (*résultat opérationnel avant écritures de bouclement*), soit une différence négative de CHF 448'421 entre les prévisions budgétaires (- CHF 193'000) et les comptes (- CHF 641'421) est bien réelle pour l'exercice 2012. Elle s'explique notamment par l'augmentation des charges de sécurité sociale (*de 3,637 mio à 5,309 mio CHF, soit + 1,672 mio CHF, compensé partiellement par un prélèvement au fonds de réserve de 516'170 CHF*), ainsi que par celle des charges de sécurité publique, suite à l'introduction de la police coordonnée (+ 483'830 CHF), alors que dans le même temps, les revenus ordinaires, bien que supérieurs de 1'626'847 CHF aux prévisions budgétaires, n'ont pu compenser que partiellement cette hausse des charges. Rappelons à cet égard que les revenus supplémentaires 2012 se composent en particulier d'un rendement global des impôts, excédant légèrement les prévisions (+ 722'602 CHF), d'un produit des taxes, émoluments et produits des ventes (+ 556'580), grandement influencé par la vente du mobilier scolaire à l'ASSAGIE, ainsi que d'un rendement des autres contributions cantonales et communales (+ 256'664 CHF) supérieur aux prévisions en raison de la part communale à l'impôt sur les gains immobiliers et de la rétrocession de l'impôt des frontaliers. Les écarts apparaissant dans les autres dicastères ont fait l'objet d'explications détaillées données par la Municipalité dans les commentaires aux comptes ou lors de la discussion ouverte dans le cadre de l'examen des comptes.

2. Les montants des crédits d'investissement accordés par le Conseil au cours de l'exercice 2012 ont été d'une manière générale respectés. A noter cependant que le montant total des dépenses nettes d'investissement (2,06 millions CHF), inférieur au plan quinquennal établi pour le budget 2012 (5,8 millions CHF), a été influencé notamment par le report de la rénovation de l'immeuble de l'Esplanade et du projet de déferrisation (préavis adopté par le Conseil communal le 28 mai 2013 pour un montant de 1'535'000 CHF).
3. Les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent.
4. Les comptes sont tenus avec exactitude et concordent avec les pièces présentées.
5. La conservation et le contrôle des pièces comptables sont suffisants.
6. Les inventaires des postes du bilan sont exacts et les taux d'amortissement appliqués aux investissements sont conformes aux décisions prises ou légales,
7. Les comptes des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés commerciales, associations et donations auxquelles la commune est partie prenante ont été pris en considération.

La CoFin a également pris connaissance du rapport délivré le 25 avril 2013 par la fiduciaire Favre-Révision SA au Conseil communal d'Aubonne, portant sur la révision des comptes 2012, et qui relève dans ses conclusions ce qui suit :

« Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, tableau des investissements et engagements hors bilan) de la Commune d'Aubonne ne sont pas conformes à la loi et aux règlements. »

2. Remarques particulières

Suite à l'examen des comptes 2012 et aux réponses apportées par la Municipalité aux différentes questions posées, la CoFin relève ce qui suit :

1. D'une manière générale, la Cofin tient tout d'abord à saluer à nouveau la qualité de la présentation et du contenu des « *comptes et rapport de gestion 2012* ». Les différents tableaux, bien documentés, indiquent avec précision l'évolution des produits et des charges de l'exercice 2012 en relation avec les exercices précédents.
2. **Impôts** : pour une bonne interprétation des résultats, le rendement des **impôts**, qui constitue la première source des revenus communaux, doit être examiné selon la nature de la matière imposable et en fonction du système de perception en vigueur (*acompte/décompte*) qui peut influencer de manière importante les revenus fiscaux, d'une part en fonction des mouvements des contribuables dans la commune et de l'avancement des travaux de taxations, d'autre part. Dans ce contexte, la CoFin constate que les impôts des personnes physiques présentent en 2012 une hausse relativement faible de l'ordre de 312'000 CHF (*liée essentiellement à la bascule d'impôt de 2 points intervenue en 2011*), alors que les impôts des personnes morales accusent une diminution de 166'000 CH. Le bon rendement de l'impôt à la source (600'500 CHF), proche du résultat 2011 (671'300 CHF), est influencé toutefois par le rattrapage des taxations des deux exercices précédents, tandis que celui des impôts spéciaux (*Droits de mutation, impôts de succession/donations et gains immobiliers*), pour un total de l'ordre de 950'000 CHF, reste néanmoins lié pour une bonne part à la conjoncture économique.

3. Écritures de boucllement : conséquence du résultat déficitaire de l'exercice, les amortissements complémentaires n'ont représenté en 2012 qu'un montant de 11'067 CHF (*Petit Chêne pour 3'000 CHF et écriin de verdure pour 8'067.05*) contre 178'393 CHF en 2011, et les attributions aux réserves n'ont été en 2012 que de 669'456 CHF contre 1'624'545 CHF en 2011.
4. Vignes communales : constituant sans nul doute une carte de visite pour notre commune, il est intéressant de relever que la production de nos vignes communales, d'une surface de 7 ha et 3 a et cultivées par 4 vignerons locaux au bénéfice d'une convention avec la Commune, est largement mise en valeur par notre Municipalité à l'occasion de manifestations locales et de réceptions communales (*charge de l'ordre de 25'000 CHF/an*), alors qu'une partie est offerte chaque année en souscription aux habitants (*charge de l'ordre de 14'000 CHF avec un léger bénéfice sur la revente*).
5. Site de Chétry : La CoFin a pris acte avec satisfaction que les investigations diverses menées sur le site de Chétry pour un coût de 21'464 CHF ont permis de conclure au fait qu'il ne doit plus être qualifié de site contaminé et qu'ainsi il n'y aura plus lieu à l'avenir de procéder à des travaux de décontamination à l'emplacement de l'actuelle déchetterie intercommunale.
6. Mandats d'études confiés à des bureaux spécialisés (*comptes 110.3185 et 420.3185*) Il s'agit pour l'essentiel de mandats spécifiques ayant trait à l'étude du contrôle du niveau sonore du roulement sur les chaussées (*contrôle du niveau acceptable*), ainsi qu'à l'étude relative au PGA (*en cours*). La CoFin note à cet égard que la collaboration active et continue des membres de la Municipalité avec les consultants des bureaux mandatés permet de mesurer les résultats attendus et de circonscrire les coûts qui y sont liés.
7. Syndicat AF d'Essertines-sur-Rolle : la charge constituée par la part de notre commune au syndicat d'améliorations foncières (AF) d'Essertines-sur-Rolle pour un montant de 31'000 CHF non budgétisé résulte en fait de la fusion avec Pizy, par reprise de la part qui lui était imputable. Comme le précise le commentaire donné dans les comptes, un décompte définitif sera établi ultérieurement lors de la mise à l'enquête définitive.
8. Rendement des immeubles communaux (patrimoine financier) A noter : 1/ que le rattrapage de 5 ans des immeubles à loyers modérés de la rue de l'Industrie (*51'062 CHF*) résulte de l'application de dispositions cantonales par le Service du logement (*création d'un fonds de régulation des loyers*) ; 2/ que les frais d'entretien de l'immeuble de Trévelin 18 (*48'598 CHF, montant supérieur d'environ 40'000 CHF au Budget 2012*) recouvrent des frais urgents non récurrents, qui n'ont pas été portés au budget.
9. Rendement des immeubles à vocation scolaire : le faible rendement des classes du collège du Petit-Chêne résulte d'une part de la date de leur utilisation effective en 2012 (*5 modules*) et du fait que tous les modules (8) ne sont exploités qu'à partir de l'année 2013 seulement. La location complète de tous les modules devrait représenter un revenu d'environ 170'000 CHF. S'agissant de la salle de gym de Pré-Baulan, dont les comptes présentent un déficit d'exploitation de l'ordre de 15'000 CHF, la CoFin s'est interrogée sur le fait de savoir s'il n'y avait pas lieu de remettre en cause les conditions de sa location ; en fait, si l'on sait que cette salle est utilisée à 60 % par les classes et à 40 % par les sociétés locales sportives, et que la seule part « variable » est celle de l'utilisation non scolaire, cela revient à poser la question du principe des subventions accordées aux différentes sociétés locales et qui se traduisent notamment par la mise à disposition gratuite de locaux, de terrains, voire de subventions directes en francs pour leurs manifestations respectives. Pour l'heure, la CoFin a pris note qu'il n'est pas dans l'intention de la Municipalité de remettre en cause ce principe et qu'il paraît difficile de tenir une comptabilité exacte des subventions en nature accordées par ce biais.

10. Participation aux charges cantonales de sécurité publique : Pour une saine interprétation des choses, cette nouvelle charge apparue dans les comptes 2012 (483'830 CHF) doit être appréciée en tenant compte de la bascule d'impôt de 2 points votée en 2011, de nature à entraîner en principe des revenus supplémentaires de l'ordre de 360'000 CHF. La Municipalité a précisé à ce sujet qu'elle entendait s'engager à réduire le coût résiduel, soit environ 120'000 CHF, en réduisant progressivement le coût des prestations des collaborateurs communaux et de tiers, sans remettre fondamentalement en cause la sécurité publique. A terme, la charge supplémentaire devrait donc être contenue à hauteur de 60 à 80'000 CHF/an.
11. Accueil de jour de la petite enfance : De l'aveu même de la Municipalité, cette charge, qui a passé de 252'000 CHF en 2011 à 447'000 CHF, est difficilement maîtrisable. Pour mémoire, rappelons que les coûts globaux de l'AJEMA sont financés à 40 % par les parents et à 60 % par la FAJE et les communes. Le solde à charge des communes (41 % en 2012) est réparti à 10 % en fonction des habitants et à 90 % selon les prestations consommées. Le coût de la participation à l'AJEMA représente actuellement 150 CHF/habitant.
12. Avec, au 31 décembre 2012, des emprunts à moyen et long terme totalisant 13,09 mios, notre Commune présente une **fortune nette de 10,87 mios**, soit environ 3'607 CHF par habitant, en diminution cependant de 900 CHF par rapport à l'exercice 2011. A noter également que la charge d'intérêt nette par habitant de notre commune reste largement sous la moyenne cantonale.
13. Rappelons finalement, que le résultat 2012 est influencé aussi par le faible volume des investissements réalisés durant l'exercice 2012 (2,06 mios contre 5,8 mios prévus). Compte tenu du report de certains travaux d'infrastructure, n'entraînant pas a priori d'importants retours sur l'investissement, il convient de garder un œil attentif sur tout nouvel investissement, ainsi qu'à son financement.

3. Analyse des ratios financiers

En complément aux remarques données ci-dessus, le tableau annexé donne l'évolution dans le temps des 4 principaux ratios avec les commentaires qui s'y rapportent. Il convient toutefois de considérer ces ratios avec une certaine prudence, eu égard à la marge d'autofinancement négative qui résulte des comptes 2012.

- capacité de financement de l'endettement (MA/EN) : (norme : > 15 %) ce ratio, jusqu'alors négatif, a passé à 5,9 % en 2012. Une analyse sur l'ensemble de la période considérée ne saurait cependant être significative, compte tenu de l'absence d'endettement net !
- capacité d'autofinancement (MA/RC) : (norme : > 20 %) pour l'ensemble de la période considérée (2003 à 2012), hormis l'exercice 2006, la marge d'autofinancement par rapport aux revenus de fonctionnement indique une **capacité d'autofinancement moyenne** qui va en se dégradant progressivement dès 2007 pour devenir négative en 2012.
- Degré d'autofinancement (MA/DNI) : en principe, ce ratio ne devrait pas être inférieur à 80 % sur une période de 10 ans. L'évolution de ce ratio sur la période considérée fait apparaître que si cette norme a bien été respectée, voire bien au-delà, pour les années 2006 à 2010, un fléchissement important intervient en 2011 avant de dégager un ratio négatif en 2012.
- Quotité d'intérêts passifs (IPD/RC) : pour toute la période considérée, la quotité d'intérêt oscille autour de 2 % environ, pour même s'abaisser dès 2006 à 1.7 %, voire au-delà (norme : < 5 % à mettre en relation avec un taux moyen actuel de la dette de **2.31 % pour le moyen et long terme**). Les intérêts payés en 2012 représentent 393'000 CHF (2011 : 353'000 CHF).

4. Conclusions

La dégradation importante de la capacité d'autofinancement moyenne qui est en lien direct avec l'évolution des charges de l'État, influence fortement la marge de manœuvre financière dont nous disposons à terme. A cela s'ajoute le fait que, bien que nous disposions d'importantes liquidités, on constate une certaine stagnation des recettes fiscales, voire une baisse pour les impôts des personnes morales; à cet égard, l'embellie des rentrées fiscales des autres impôts de nature conjoncturelle ne doit pas faire illusion pour l'avenir. Les importants investissements auxquels nous devons faire face dans les prochaines années de la législature, dont certains ont été reportés jusqu'ici, devraient même aggraver ce constat.

Dans cet esprit, à l'instar des autres communes vaudoises, la CoFin ne peut que soutenir et encourager les démarches entamées par l'UCV et l'AdCV avec les autorités cantonales en vue d'un projet de convention sur une nouvelle répartition des charges canton-communes, propre à améliorer durablement la marge d'autofinancement sur laquelle notre commune, en particulier, devrait être en mesure de compter.

Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances, unanime, vous propose d'accepter les comptes 2012 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

Ainsi fait à Aubonne, le 13 juin 2013

Pour la Commission des finances
Le rapporteur :

Pascal Lincio

Annexe : Tableau comparatif de quelques indicateurs financiers de la commune d'Aubonne

TABLEAU COMPARATIF DE QUELQUES INDICATEURS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Source : Analyse des finances communales d'Aubonne

Indicateur	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Population au 31.12</i>	2'728	2'749	2'749	2'739	2'768	2'821	2'815	2'928	2'977	3'015
MA Marge autofinancement (KCHF)	2'034	2'232	492	6'266	4'453	4'796	3'634	3'199	1'780	-641
DNI Dépenses nettes d'investissement (KCHF)	7'540	2'373	-442	1'051	265	1'638	822	514	2'035	2'065
EIF (Excdt/insuff. Financt) (MA – DNI)	-5'506	-141	934	5'215	4'188	3'158	2'812	2'685	-255	-2'707
EN Engagements nets (KCHF)	4'781	4'923	3'990	-1'224	-5'421	-8'579	-11'396	-13'660	-13'411	-10'874
IP Intérêts passifs (KCHF)	461	589	465	489	468	412	462	386	353	393
MA/DNI Degré autofinancement (%)	27.0 %	94.1 %	-111.3 %	596.2 %	1'680.4 %	292.8 %	442.1 %	622.4 %	87.5 %	-31.1 %
MA/RC Capacité d'autofinancement (%)	9.4 %	10.8 %	2.4 %	21.8 %	17.7 %	17.8 %	13.3 %	12.1 %	7.2 %	-2.5 %
MA/EN Autofinancement/endettement (%)	42.5 %	45.3 %	12.3 %	-511.9 %	-82.1 %	-55.9 %	-31.9 %	-23.4 %	-13.3 %	5.9 %
IPD/RC Int. dettes / recettes courantes (%)	2.1 %	2.8 %	2.3 %	1.7 %	1.9 %	1.5 %	1.7 %	1.5 %	1.4 %	1.5 %
Recettes courantes/habitant	7'914	7'548	7'343	10'474	9'070	9'538	9'676	9'056	8'345	8'427
Dépenses courantes/habitant	7'168	6'736	7'164	8'187	7'461	7'838	8'385	7'963	7'748	8'640
Marge autofinancement/habitant	746	812	179	2'288	1'609	1'700	1'291	1'093	598	-213
Endettement/habitant	7'294	7'933	7'549	7'436	6'475	5'943	5'980	5'706	5'909	5'069
Endettement net/habitant	1'753	1'791	1'451	-447	-1'958	-3'041	-4'048	-4'665	-4'505	-3'607